

Votre contact

Madame Christelle COUE-ROBELIN
05 49 61 20 66
couec@poitou.ifrb.fr

Durée

5,00 jour(s)
35:00 heures

Public

Personnel cumulant une responsabilité au niveau des décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques, d'encadrement de chantier et éventuellement d'opérateur.

10 stagiaires maximum par stage

Pré-requis

Maîtrise orale et écrite du français.

Présentation par l'employeur, d'un document attestant l'**aptitude médicale au poste de travail du travailleur**, délivré par le médecin du travail de l'entreprise (**spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire**).

Le stagiaire doit également disposer des **EPI de base** (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque et une paire de gants). **En l'absence, il ne pourra pas participer aux exercices pratiques, et par conséquent l'attestation de compétence ne pourra pas être validée et délivrée.**

Moyens pédagogiques et supports

Enseignements théoriques avec mises en pratique sur des plates-formes pédagogiques.

Objectifs de la formation

Connaître et identifier les activités et les opérations susceptibles d'émettre des fibres d'amiante

Rédiger et mettre en œuvre les procédures et modes opératoires adaptés aux interventions et les faire respecter

Obtenir l'attestation de compétence « Personnel d'encadrement technique / de chantier et opérateur »

Programme

Partie théorique

Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé

Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés

Les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population

Les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis : analyse critique et utilisation en évaluation des risques

Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

Produits ou procédés de substitution de l'amiante

Les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et la communication des résultats aux entreprises intervenantes

Les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs

Le mode opératoire

La fiche d'exposition à l'amiante

La mesure d'empoussièrement – description des 3 niveaux et leurs contraintes :

- La réalisation des mesures d'empoussièrement
- Estimer les niveaux d'empoussièrement, valeurs limites et classement
- Intervention en sous-section 4 – plan de mesurage
- Présentation de la méthode d'analyse META

Les EPI (arrêté du 7 mars 2013)

Les moyens de protection collective (arrêté du 8 avril 2013)

Mises en situation pratiques sur des plates-formes pédagogiques

Attestation de compétence délivrée si réussite à une évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un questionnaire au choix multiple et à une évaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité.

